



1, rue des Arquebusiers
67080 Strasbourg Cedex

L'EDIAC Formations

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars

Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Siège social : 1, rue des Arquebusiers - 67000 STRASBOURG

Capital de 400 000 euros - RCS Strasbourg 348 600 990

L'EDIAC Formations

Association

Siège social : 9 rue du Verdon 67100 STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'EDIAC Formations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées dans la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels.
- Les corrections d'erreur exposées dans la note « Correction d'erreurs ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués : et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Strasbourg le 22 juin 2026

Forvis Mazars

ACTIF - 2025 (1/2)				
en €	Brut	Amortissement s et Dépréciations	Net	Net au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)	0	0	0	0
Frais d'établissement (II)	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	0	0	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immos incorporelles	43 963	42 956	1 007	3 243
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Ss tot Immos Incorporelles :	43 963	42 956	1 007	3 243
Immobilisations corporelles :				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Instal. techn., mat. et out.	7 185	6 808	377	700
Autres immos corporelles	756 888	372 106	384 782	418 469
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Ss tot Immos Corporelles	764 073	378 914	385 159	419 169
Immobilisations financières :				
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	21 031	0	21 031	21 031
Autres immos financières	0	0	0	0
Ss tot Immos Financières (1)	21 031	0	21 031	21 031
Total de l'actif immobilisé (III)	829 067	421 870	407 197	443 444

(1) Dont à moins d'un an

ACTIF - 2025 (2/2)				
en €	Brut	Amortissement s et Dépréciations	Net	Net au 31/12/2024
Stocks et en cours :				
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production	0	0	0	0
Produits finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commande	0	0	0	0
Ss tot Stocks :	0	0	0	0
Créances (2):				
Créances clients et Comptes rattachés	118 729	1 640	117 089	370 986
Autres créances	31 397	0	31 397	23 053
Capital sousc. appelé non versé	0	0	0	0
Ss tot Créances :	150 126	1 640	148 486	394 039
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	0	0	0	0
Instruments financiers à terme et jetons détenus	1 320 909	0	1 320 909	264 685
Disponibilités	579 025	0	579 025	1 444 228
Ss tot VMP:	1 899 934	0	1 899 934	1 708 913
Total actif circulant (IV)	2 050 060	1 640	2 048 420	2 102 952
Frais d'émission des emprunts (V)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (VI)	0	0	0	0
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif	0	0	0	0
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	2 879 127	423 510	2 455 618	2 546 396

PASSIF - 2025		
en €	31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	989 840	989 840
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Ecart d'équivalence	0	0
Réserves :	0	0
Réserve légale	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	1 036 462	938 128
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	31 364	98 334
Subventions d'investissement	226 532	269 635
Provisions réglementées	0	0
Total des capitaux propres (I)	2 284 198	2 295 937
Provisions pour risques	7 865	11 859
Provisions pour charges	4 856	0
Total des provisions (II)	12 721	11 859
Emprunts obligataires convert.	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emp. & dettes / Ets Crédit	0	0
Emp. & dettes fin. divers	0	0
Instruments financiers à terme	0	0
Avances et acomptes / cm des	0	85 904
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 776	24 089
Dettes fiscales et sociales	107 917	102 873
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	170	0
Produits constatés d'avance	25 835	25 733
Total des dettes (III)	158 698	238 599
Ecart conv. et différences d'éval passif (IV)	0	0
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III+IV)	2 455 618	2 546 396
Renvois :		0
(6) Dont concours bancaires		0

COMPTE DE RESULTAT - 2025 (1/2)		
en €	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation :		
Ventes de biens et services	791 912	792 805
Produits des tiers financeurs	0	0
Concours publics et subventions d'exploitation	723 248	680 377
Ressources liées à la générosité du public	0	0
Contributions financières	0	0
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	2 161	12 776
Reprises sur amortiss., déprecations et prov.	5 720	22 467
Produits des cessions d'immob. incorp. et corpor.	0	0
Total des produits d'exploitation (I)	1 523 041	1 508 425
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock march.	0	0
Achats de matières premières et autres approv.	0	0
Variation de stock mat. prem.	0	0
Autres achats, charges externes	549 170	506 871
Impôts, taxes et versements assimilés	51 894	51 000
Salaires	578 530	581 884
Cotisations sociales	245 248	241 773
Dotations amortissements et aux dépréciations :		
Sur immobilisations : dot. aux amortissements	77 039	76 893
Sur immobilisations : dot. aux dépréciations	0	0
Sur actif circulant : dot. aux dépréciations	0	2 426
Dotations aux provisions	940	0
Valeurs comptables des immo. incorp. et corp. cédées	0	0
Autres charges	38 804	36 036
Total des charges d'exploitations (II)	1 541 624	1 496 884
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-18 584	11 541
Quote part de résultat / opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	0	0

COMPTE DE RESULTAT - 2025 (2/2)		
en €	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers :		
De participation (2)	0	0
D'autres val. mobilières et créances de l'actif immob. (2)	0	0
Autres intérêts et produits assimilés (2)	39 164	37 625
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits des cessions d'immobilisations financières	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	2 000	0
Total des produits financiers (V) :	41 164	37 625
Charges financières :		
Dot. aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.	0	0
Intérêts et charges assimilées (3)	0	0
Différences négatives de change	0	0
Valeurs comptables des immob. financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Total des charges financières (VI) :	0	0
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	41 164	37 625
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II+III - VI + V - V)	22 581	49 167
Produits exceptionnels (VII)	22 200	49 366
Charges exceptionnelles (VIII)	6 770	198
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	15 430	49 168
Participation des salariés aux résultats (IX)		0
Impôts sur les bénéfices (X)	6 646	0
Total des produits (I + III + V + VII)	1 586 405	1 595 416
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 555 041	1 497 081
BENEFICE	31 364	98 335
(2) - Dont produits concernant les entités liées		
(3) - Dont intérêts concernant les entités liées		

Strasbourg, le 22/05/2026

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025**PREAMBULE****Objet et but de l'association :**

L'association a pour objet de développer des actions de formation, en présentiel ou à distance, de recherche, d'études, de conseil, d'ingénierie et d'expertise dans le domaine de l'intervention sociale, du champ éducatif, de la santé, du médico-social ainsi que dans tout autre domaine pour lequel une expertise a pu être mise en place.

Ainsi l'association permet de délivrer des diplômes d'Etat, et notamment ceux d'Educateur de Jeunes Enfants, de Médiateur Familial, d'Assistant Familial, d'Accompagnant Educatif et Social, du CAP AEPE.

Les moyens d'action :

Pour réaliser son objet, l'association emploie des formateurs qualifiés et fait appel à des formateurs et des experts extérieurs. L'association signe une charge ERASMUS+ et des partenariats, notamment avec l'Université de Strasbourg.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Conformément aux dispositions du plan comptable, la présentation des comptes annuels 2025 a été établie suivant les principes généraux précisés ci-après.

Il a été intégré les nouvelles dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables modifié par l'ANC n°2020-08, dispositions applicables au 01/01/2020, et relatives aux comptes annuels des Associations. Les dispositions du règlement ANC n°2022-06 prolongé par le règlement ANC 2023-03 s'appliquent depuis l'exercice 2025 (cf ci-dessous).

Changement de réglementation comptable

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation :

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06. Les principaux changements concernent :

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels » pour un montant de 44 K€. Ces quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sont comptabilisées en 2025 en produits d'exploitation sur la ligne « Concours publics et subventions d'exploitation » pour un montant de 45K€.
- Les éléments figurant en résultat exceptionnel sont désormais reclassés en exploitation à l'exception des corrections d'erreur.
- Les charges constatées d'avance s'élevaient à 18 K€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ». Les constatées d'avance s'élèvent à 16 K€ au titre de 2025 et sont incluses dans les « autres créances » dans la rubrique « Créances ».
- Les Comptes à Terme étaient comptabilisés en 2024 dans les Disponibilités pour 1 050K€, il sont désormais comptabilisés dans la rubrique « Instruments Financiers à terme et jetons détenus ».

Corrections d'erreur

L'association a procédé sur 2025 aux corrections suivantes qui sont comptabilisées en résultat exceptionnel :

- Les intérêts du contrat IFC (Indemnités de fin de carrière), auparavant non comptabilisés faute d'acquisition certaine, sont désormais reconnus en produits financiers, les conditions contractuelles rendant leur acquisition certaine. Ce changement de méthode comptable est appliqué de manière rétroactive conformément. L'effet sur le résultat exceptionnel de l'exercice est de 4K€.
- Les intérêts courus non échus sur les comptes à terme n'étaient historiquement pas comptabilisés. Ils sont confirmés sur les réponses de circularisation bancaire. L'association comptabilise désormais les intérêts sur les comptes à terme au fur et à mesure de leur acquisition. L'impact sur le résultat exceptionnel de l'exercice est de 19K. Les intérêts de l'exercice comptabilisés en exploitation au titre de 2025 s'élèvent à 22K€.
- En contrepartie de ces corrections, l'impôt à payer au titre des produits financiers a été constaté pour 13K€ dont 7K€ en charge exceptionnelle.

MODES ET METHODES D'EVALUATION :

A- IMMOBILISATIONS :

Les biens immobilisés sont évalués à leurs coûts d'acquisition (TTC).

Conformément aux règles comptables, les immobilisations inscrites au bilan sont amorties selon le mode linéaire, l'année même de leur acquisition, et selon la méthode « prorata-temporis ».

Les principaux taux pratiqués sont fonction, pour chacun des comptes, des durées de vie des immobilisations, ou des durées d'amortissement.

Amortissements des immobilisations incorporelles

Logiciels : linéaire de 1 à 3 ans

Amortissements des immobilisations corporelles

Amortissements des agencements et aménagements
des constructions :

linéaire de 5 à 10 ans

Amortissements du matériel et mobilier scolaire :

linéaire de 5 à 10 ans

Amortissements du matériel et mobilier de bureau :

linéaire de 5 à 10 ans

Amortissements du matériel informatique :

linéaire sur 3 ans

Amortissements du mobilier général :

linéaire de 5 à 10 ans

B- STOCKS :

Non applicable

C- CREANCES :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a risque de non-recouvrement.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction d'un risque avéré, selon une estimation au réel de la charge.

D- VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des frais engagés pour leur acquisition.

Les valeurs mobilières de placement ont, le cas échéant été dépréciées par voie de provision lorsque la valeur de réalisation était inférieure à leur valeur historique.

E- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Conformément au règlement ANC n° 2018-06, les risques et charges nettement précisés quant à leur objet, dont le montant peut être évalué avec une fiabilité suffisante et pour lesquels une obligation existe à la date de clôture, entraînent la constitution de provisions.

F- INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE :

Les paramètres suivants sont appliqués à l'ensemble des salariés pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière :

- modalité de départ : départ volontaire à la retraite à l'âge de 65 ans pour les cadres et 62 ou 64 ans pour les non-cadres,
- salaire mensuel de référence : 1/12^e du salaire annuel indiqué,
- taux de revalorisation annuel de salaire pour les années à venir : 2%
- probabilité de sortie de l'entreprise : taux de rotation faible à partir de 55 ans
- table de mortalité : la probabilité de décès est déterminée à partir de la table de mortalité réglementaire TF 00-02 (vie) et TH 00-02 (vie)
- taux d'actualisation retenu : 3.70%.

Passif social cadre et non cadre au 31/12/2025 : 31 716 €

MONTANT DES REMUNERATIONS AUX MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION DE L'ASSOCIATION :

Aucune rémunération ou avantage en nature ne sont versés aux administrateurs de l'association.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (dons, bénévolat) :

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Comme en 2024, aucune contribution en nature n'a été identifiée chez L'Ediac Formations en 2025.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2025 PAR FORMATION ET ACTIVITES ANNEXES :

Educateurs jeunes enfants :	345.113€
Préparations :	0 €
Validation des acquis de l'expérience. :	27.748€
Médiation familiale :	0€
Assistants familiaux :	53.915€
Cap AEPE :	194.148€
Assistants gérontologie :	0€
Accompagnants éducatifs et social :	64.879€
Formations continues :	77.580€
Célis – Interreg 21-27 :	15.800€
Activités annexes :	12.078€

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Les produits de tiers financeurs se composent de :

- 664K€ de concours publics en provenance de la Région Grand Est
- 14K€ de subvention d'exploitation de l'Association Nationale Recherche Technologie.

EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2025 :

Concernant l'activité :

En juillet 2024, France Travail a sollicité l'EDIAC Formations pour assurer la reprise de quatre groupes de CAP Petite Enfance, soit un total de 45 stagiaires, à la suite de la fermeture de l'IRFA Est. Cette reprise représente un potentiel financier estimé à 350 000 € sur une année scolaire, dont 157.886 € réalisés sur l'exercice 2024 et 194.148€ sur l'exercice 2025.

Concernant les Ressources humaines

L'effectif de l'EDIAC Formations s'est stabilisé à 14 salariés en 2025.

Un contrat CIFRE a été signé en novembre 2024, portant sur une thèse consacrée à la thématique de la pédo-criminalité.

Un accord de télétravail, autorisant jusqu'à deux jours par semaine, a été formalisé, contribuant à l'amélioration des conditions de travail et à une meilleure organisation interne en 2024.

L'application du Ségur pour tous a entraîné une hausse de la masse salariale à partir de 2024, sans contrepartie de financement supplémentaire à ce jour.

En 2025 un accord d'aménagement du temps de travail incluant un dispositif de forfaits jours a été signé et mis en œuvre en juin 2025.

Tableau des immobilisations	page 5bis
Tableau des amortissements	page 6
Etats des créances et des dettes	page 7
Etat des provisions	page 8
Tableau des subventions et Fonds propres	page 9
Etat des congés payés et E.T.P.	page 10
Engagements Hors Bilan	page 11

Tableau des immobilisations 2025				
Situations et mouvements	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Rubriques				
Immobilisations incorporelles				
2080010 - Immobilisations incorporelles	43 962,73	0,00	0,00	43 962,73
Total	43 962,73	0,00	0,00	43 962,73
Immobilisations corporelles				
21540300 - Matériel scolaire	7 185,08	0,00	0,00	7 185,08
21810000 - Install. Génér., Agenc., Aména.	608 750,71	8 428,34	0,00	617 179,05
21830000 - Matériel de bureau	7 309,35	3 270,78	549,00	10 031,13
21830100 - Matériel informatique	26 940,55	29 094,00	10 963,92	45 070,63
21840000 - Mobilier général	84 607,39	0,00	0,00	84 607,39
Total	734 793,08	40 793,12	11 512,92	764 073,28
Immobilisations financières				
27480000 - Autres prêts - CILEST	21 031,19	0,00	0,00	21 031,19
Total	21 031,19	0,00	0,00	21 031,19
TOTAL	799 787,00	40 793,12	11 512,92	829 067,20

Tableau des amortissements 2025						
	Taux amortiss	Mode amortiss	Cumul à l'ouverture	Dotations	Diminutions	Cumul à la clôture
Immobilisations incorporelles						
28080000 - Immob incorporelles	100% à 33,33%	linéaire	40 719,54	2 236,29	0,00	42 955,83
Total			40 719,54	2 236,29	0,00	42 955,83
Immobilisations corporelles						
28135180 - Amort install géné agencmt construct	20% à 10%	linéaire	242 142,78	61 577,43	0,00	303 720,21
28154300 - Amort matériel scolaire	20% à 10%	linéaire	6 484,70	323,25	0,00	6 807,95
28183000 - Amort matériel bureau	20% à 10%	linéaire	6 464,12	292,75	549,00	6 207,87
28183100 - Amort matériel informatique	33,33%	linéaire	25 816,21	4 234,85	10 963,92	19 087,14
28184000 - Amort mobilier général	20% à 10%	linéaire	34 716,11	8 374,28	0,00	43 090,39
Total			315 623,92	74 802,56	11 512,92	378 913,56
TOTAL			356 343,46	77 038,85	11 512,92	421 869,39

Etat des échéances des créances à la clôture 2025			
Créances	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN
Créances de l'actif immobilisé	0,00	0,00	0,00
Créances de l'actif circulant			
Clients - Factures à établir	18 357,50	18 357,50	0,00
Clients	98 731,55	98 731,55	0,00
Clients douteux	1 640,00	1 640,00	0,00
Subventions	2 208,04	2 208,04	0,00
ANRT-CIFRE	10 500,00	10 500,00	0,00
Taxe sur les salaires	3 077,00	3 077,00	0,00
Charges constatées d'avance	15 612,17	15 612,17	0,00
Total	150 126,26	150 126,26	0,00
TOTAL	150 126,26	150 126,26	0,00

Etat des échéances des dettes à la clôture 2025			
Dettes	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN
Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés			
Fournisseurs	3 514,64	3 514,64	0,00
Fournisseurs - Factures non parvenues	21 282,13	21 282,13	0,00
Total	24 796,77	24 796,77	0,00
Dettes fiscales et sociales			
Personnel	0,00	0,00	0,00
Notes de frais - salariés	33,78	33,78	0,00
Congés payés	51 066,74	51 066,74	0,00
Organismes sociaux	37 428,69	37 428,69	0,00
Prélèvement à la source	2 129,90	2 129,90	0,00
Etat - Impôts sur bénéfices	8 559,90	8 559,90	0,00
Taxe formation - Akto	8 698,36	8 698,36	0,00
Total	107 917,37	107 917,37	0,00
Autres dettes			
Remboursement boursier	170,00	170,00	0,00
Total	170,00	170,00	0,00
Produits constatés d'avance	25 835,00	25 835,00	0,00
TOTAL	158 719,14	158 719,14	0,00

Provisions et passifs éventuels - 2025					
	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la clôture
Provisions pour risques					
Prov CP/maladie	11 859,00	0,00	0,00	3 994,00	7 865,00
Provisions pour charges					
Prov impôts	0,00	4 856,27	0,00	0,00	4 856,27
TOTAL	11 859,00	4 856,27	0,00	3 994,00	12 721,27

Provisions pour dépréciation des comptes de tiers - 2025					
	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la clôture
Provisions dépréciation clients	2 425,84	940,00	1 725,84	0,00	1 640,00

Tableau des subventions d'investissements - 2025			
Libellé	Valeur d'origine	Mt viré au Compte de Résultat	Montant net au 31/12/2025
Sub investiss, travaux Verdon Région Grand Est	435 791,26	217 895,65	217 895,61
Subv investissement ordinateurs Région Grand Est	3 000,00	3 000,00	0,00
Subv travaux 2025 Région Grand Est	7 550,00	624,42	6 925,58
Sub aménagmt poste Adam AGEFIPH	1 754,64	43,87	1 710,77
	448 095,90	221 563,94	226 531,96

Tableau des subventions d'exploitation 2025	
Libellé	Produits 2025
Sub CIFRE ANRT	14 000,00
Sub fonctionnement EJE (670K€ - 5,61K€ remb boursiers) Région Grand Est	664 390,00
	678 390,00

Fonds propres 2025						
en €	31/12/2024	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Résultat de la période	31/12/2025
Fonds propres sans droit reprise	989 840	0	0	0	0	989 840
Fonds propres statutaires	989 840					989 840
Fonds propres complémentaires	0					
Fonds propres avec droit reprise	0	0	0	0	0	0
Fonds propres statutaires	0					
Fonds propres complémentaires	0					
Ecart de réévaluation	0					
Réserves	0				0	0
Réserves statutaires ou contract.	0					
Réserves pour projet de l'entité	0					
Autres réserves	0					
Report à nouveau	938 129	98 334				1 036 463
Excédent ou déficit de l'exercice	98 334	-98 334			31 364	31 364
Situation nette (sous total)	2 026 303	0	0	0	31 364	2 057 667
Fonds propres consommables						0
Subventions d'investissements	269 635			-43 103		226 532
Provisions réglementées						0
Fonds propres	2 295 938	0	0	-43 103	0	2 284 199

**ETAT DES CONGES PAYES et E.T.P.
EXERCICE 2025**

Provisions CP 2025 Hors charges	Charges sociales	TOTAL
28 820,60	15 873,11	44 693,71

ETP 31/12/2025
15,02

Engagements hors bilan 2025

	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2025	Garanties
NEANT		NEANT	

Engagements retraite

Souscription à la Société Générale le 03/10/2019 (effet au 01/10/2019) d'un contrat "Indemnité fin de carrière"
La valorisation du passif social est de 31.716€ au 31/12/2025
Le montant au compte SOGECAP IFC est de 59.627€ au 31/12/2025 ; ce montant étant supérieur au calcul du passif social ; aucun versement ne sera à effectuer tant que celui reste en dessous.
